

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 01/08/2018

Reçu en préfecture le 01/08/2018

Affiché le

02 AOÛT 2018

ID : 084-200040681-20180801-CP\_61\_2018-AU

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT D'AVIGNON

## DECISION DU PRESIDENT

Décision n°2018-61 Travaux d'aménagement en rez-de-chaussée et extérieurs de l'Espace Germain Aubert à Valréas \_ Contrat de maîtrise d'œuvre \_ Choix du prestataire

Vu l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2016-28 du Conseil Communautaire en date du 29 juin 2016, donnant délégation au Président, pour la durée de son mandat, pour agir, selon la liste de l'article L. 2122-22, et notamment pour *prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,*

CONSIDERANT, l'engagement de la Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan dans le cadre des travaux d'aménagement en rez-de-chaussée et extérieurs de l'Espace Germain Aubert à Valréas, destinés à l'accueil d'entreprises, et notamment la partie de bâtiment qui sera occupée dès le début de l'année 2019 par la société CLÉANCIA,

CONSIDERANT comme nécessaire de faire réaliser, par un maître d'œuvre, une mission en trois phases :

- Conception d'études avant-projet, d'étude dossier de demande de permis de construire ou de déclaration de travaux,
- Consultation des entreprises : études de projet de conception générale et assistance pour la passation des marchés de travaux,
- Réalisation : visa des études d'exécution, études d'exécution, direction de l'exécution des travaux, assistance aux opérations de réception.

Vu la consultation organisée auprès de prestataires aptes à assurer cette mission et l'analyse des offres,

Le Président de la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan :

### DECIDE

**Article 1 :** DE SIGNER l'offre tarifaire de l'atelier d'architecture ARMAND-COUTELIER, sis 14A Route de Grillon à Valréas (84600), pour une mission en trois phases : Conception, consultation des entreprises, réalisation, dans le cadre des travaux d'aménagement en rez-de-chaussée et extérieurs de l'Espace Germain Aubert à Valréas, offre économiquement la plus avantageuse, d'un montant de 36 413.85 euros HT soit 43 696.62 euros TTC.

**Article 2 :** D'INFORMER le Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance de cette décision qui fera l'objet des mêmes règles de publicité que celles applicables aux délibérations, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

**Article 4 :** D'ADRESSER la présente décision à M. le Préfet de Vaucluse et à Mme le Receveur Municipal.

Fait à Valréas, le 1<sup>er</sup> août 2018

Le Président,  
Patrick ADRIEN

